

Règlement de la course : les foulées olympiques colombiennes

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous les engins à roues, hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

1-Lieu, date et nature de la compétition, organisateurs

Les Foulées Olympiques Colombiennes sont une manifestation sportive accueillant quatre courses pédestres le dimanche 24 novembre 2024 dans les rues de Colombes, organisées par la direction des sports de la Mairie de Colombes.

2-Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

A / La catégorie d'âge : la course des baby est ouverte aux enfants entre 4 et 6 ans (nés en 2019 et après), la course des kids est ouverte aux enfants âgés de 7 ans à moins de 15 ans éveils athlétiques aux benjamins (nés entre 2010 et 2018), la course des 5 Km est ouverte aux 14 ans et plus, minimes aux vétérans (nés en 2010 et avant), la course des 10 Km est ouverte aux 16 ans et plus, cadets aux vétérans (nés en 2008 et avant). Les mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

B / Le certificat médical : conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit par le biais d'une licence Athlé Compétition, Entreprise, Running ou d'un pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr:spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

Soit par le biais d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Concernant les enfants de 4 ans à 9 ans (éveil) un certificat n'est pas obligatoire. Une attestation parentale doit être remplie à cet effet.

C / La course est limitée à 1200 dossards. Si ces limites sont atteintes avant le 17 novembre 2024, les inscriptions ne pourront être honorées et seront renvoyées. En conséquence plus aucune inscription ne pourra être acceptée.

D / Droit d'inscription :

L'inscription aux courses des baby, des kids et des 5 Km est gratuite. Les inscriptions se font directement sur le site Oxybol.fr et sur le site de la ville www.colombes.fr

L'inscription à la course des 10 Km est payante, d'un montant de 9 € pour les licenciés FFA et 12 € pour les non licenciés, payable directement sur le site. Les inscriptions se font directement sur le site Oxybol.fr et sur le site de la ville www.colombes.fr (recettes reversées aux associations d'utilité publique).

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne pourra faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucune inscription ne sera contractée au retrait des dossards la veille ou le jour de la course.

E / Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 15 novembre 2024 à 23h59 pour toutes les courses.

F / Athlètes Handisport

La course ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil. La course permet l'accueil des athlètes déficients visuel ou athlètes avec appareillage. La course permet l'accueil des athlètes « handicaps mentaux, cognitifs et psychiques ».

La course permet également l'accueil des personnes souhaitant courir avec une Joëlette, fauteuil tout terrain mono roue qui permet la pratique de la course à toute personne à mobilité réduite ou en situation de handicap, enfant ou adulte, même très lourdement dépendant, avec l'aide d'au moins deux accompagnateurs.

G / Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

3-Assurances

Responsabilité civile : la responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance de la ville de Colombes.

Assurance dommages corporels : sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

4- Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone est interdite et disqualificative. Aucun suiveur n'est accepté (sauf la course baby). Le port des bâtons n'est pas autorisé. Aucune assistance n'est autorisée. Le temps maximum alloué pour la course des 10 KM est de 2 heures. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

5-Classements et récompenses

Il sera établi pour chaque course.

Pour toute les courses un tee-shirt est remis.

Pour la course des baby et des kids, chaque coureur aura une médaille.

Il sera établi à minima un classement scratch féminin et un classement scratch masculin pour les 10 km.

L'organisateur détermine librement les différents classements qu'il souhaite récompenser.

Les résultats seront transmis par SMS aux coureurs et seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivant : www.colombes.fr, Oxybol.fr. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs

résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr)

6- Ravitaillements

Un ravitaillement sera offert à la fin de chaque course.

Pour le 10 KM un ravitaillement au 5 km est prévu pour les coureurs.

7- Sécurité et soins

La compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation. La sécurité des courses est assurée par des signaleurs et la police municipale. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours assurée par la protection civile.

L'organisation imposera toutes mesures applicables conformément au plan Vigipirate ou liées aux conditions sanitaires.

8- Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

9- Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support (pour une durée de 2 ans dans le monde entier).

10- Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants seront prévenus par tous moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement ni aucune indemnité à ce titre.

11- Annulation - Modification

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (10 €), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En fonction de la situation sanitaire, l'organisation se réserve le droit de modifier toutes modalités d'organisation des courses. Toutes recommandations émises par la FFA seront également intégrées si nécessaires.

REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards s'effectuera

- le samedi 23 novembre 2024 de 10h à 18h
- le dimanche à partir de 9h et jusqu'à 45 minutes avant chaque course

Lieu : au Tapis Rouge (à côté de la police municipale) rue de la liberté proche des départs et arrivées